

Saint Loup sur Semouse, le



Tél. 0384490622
Fax 03 84 94 20 74

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2006

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le vingt et un novembre deux mil six.

L'an deux mil six, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mmes BARRET, MOUTENOT, Mr AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mrs BILLARD, LEROY Hervé, LEROY Michel, Mme DOUCET, Mr BORDOT.

Etaient absents : Melle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET), MM. GENET, BENAND, HACQUARD, Mme DELLAOUI (pouvoir à Mme DAVAL), Mr RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD) Mr ARENA (pouvoir à Mme BOGGIO), BAUDOIN, Mme TASSI, Mr GRANDJEAN (pouvoir à Mr MANGEL) Mme RAMOS-BILQUEY.

Monsieur Thierry MANGEL a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter cette séance, le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en mémoire de Pierre THIRION et Roger BIGEY, anciens conseillers municipaux, décédés récemment.

Aucune observation n'est émise sur le compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre dernier.

Le Maire déclare avoir six questions à ajouter à l'ordre du jour :

- la démission d'un Conseiller Municipal
- la modification de l'avenant à la convention de gestion du Centre Socio-Culturel
- la convention tripartite pour la médiathèque
- les restes à recouvrer à la Commune, aux services de l'eau et de l'assainissement
- l'acquisition d'un véhicule
- la signature d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Il demande de passer en 1^{ère} question la démission d'un conseiller municipal, de reprendre ensuite l'ordre du jour initialement prévu, de passer les questions diverses restantes, et de terminer par les budgets supplémentaires.

Le Maire expose : « j'ai reçu une copie de Christophe BEAUDOUIN, qui, dans un 1^{er} temps, n'était pas datée. Je l'avais mise de côté et au moment de préparer l'ordre du jour du Conseil Municipal d'aujourd'hui, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de date. Après avoir pris contact avec la Sous Préfecture, j'ai contacté Christophe BEAUDOUIN afin qu'il me renvoie un document aux normes, c'est-à-dire daté et signé. Voici la raison pour laquelle je n'ai pas inscrit cette question à l'ordre du jour ».

Monsieur Hervé LEROY : « nous le savions depuis déjà un moment que Monsieur BEAUDOUIN avait démissionné ».

Monsieur André ROUILLER : « c'est pour cette raison que je m'en explique. Je l'avais reçue, je l'ai mise de côté, peut-être que je n'ai pas tout vu, mais j'ai des témoins ici, j'ai appelé Christophe BEAUDOUIN. J'ai seulement réussi à l'avoir au téléphone hier. Il m'a renvoyé un fax, que je vous lis : par la présente, je mets fin à mes fonctions de membre du Conseil Municipal de Saint-Loup-sur-Semouse. Je vous remercie de bien vouloir en informer la Sous-Préfecture. A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite une bonne fin de mandat. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma respectueuse considération »

Monsieur Hervé LEROY : « peut-on avoir la date du courrier ? »

Monsieur André ROUILLER : « c'est daté du 13 octobre. Suite à la démission de Christophe BEAUDOUIN, il est nécessaire de compléter le Conseil Municipal en application de l'article L. 270 du code électoral. Cet article précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Eric PIERRE devient donc Conseiller Municipal. Une convocation lui a été adressée pour ce conseil. Ne pouvant être présent ce soir, il nous a fait part de son accord par fax et me donne procuration pour la réunion de ce soir. Je vous donne lecture de ce document : acceptation de mandat de conseiller municipal : par la présente, je soussigné Eric PIERRE, accepte et atteste prendre mandat pour devenir membre du Conseil Municipal de Saint-Loup-sur-Semouse et siéger en tant que tel. »

Monsieur Hervé LEROY : « encore un candidat fantôme, on s'aperçoit encore une fois que si ce soir, nous n'étions pas là, il n'y aurait pas le quorum. Je pense que lorsqu'on est candidat à une élection, on doit assumer son choix. On a une certaine responsabilité envers les habitants de Saint-Loup. Or, on s'aperçoit que maintenant, sur 23 conseillers de votre liste, vous êtes en général une dizaine à siéger. Je ne voudrais pas être à votre place, ce ne doit pas être facile de gérer une équipe d'absents. »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « et ce sont toujours les mêmes. »

Monsieur Hervé LEROY : « il va falloir lui payer un billet depuis le Canada pour venir siéger, car on sait pertinemment qu'il n'est pas là. »

Monsieur André ROUILLER : « Eric PIERRE va revenir prochainement »

Monsieur Hervé LEROY : « il va falloir qu'il se dépêche »

Monsieur AZOU : « attend, Hervé, il y a encore un an »

Monsieur Hervé LEROY : « admettez quand même que ce n'est pas normal de voir cette situation aujourd'hui, un Conseil Municipal géré grâce aux procurations »

Monsieur André ROUILLER donne la liste des procurations :

- Sarah DELLAOUI à Katia DAVAL
- Dominique ARENA à Maud BOGGIO
- Pierre GRAND JEAN à Thierry MANGEL
- Ladys RICHARD à Jean-Paul BILLARD
- Valérie RUGGI à Josette BARRET
- Eric PIERRE à André ROUILLER

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « Monsieur le Maire, je me permets de prendre la parole, mais il y a beaucoup trop d'absences, trop répétées, au sein de notre groupe et cela je ne peux l'accepter plus longtemps. C'est inadmissible et intolérable. Lorsqu' on a choisi de mener une bataille, on doit la mener ensemble.

Monsieur André ROUILLER : « il y a des gens qui ont des empêchements, qui ne peuvent pas venir, on ne peut pas l'empêcher »

1 - Présentation du programme de travaux ONF :

Afin de pouvoir libérer Monsieur Jean-Luc BEAUDOUIN, technicien ONF, présent à cette séance, le Maire lui demande de présenter le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2007.

Monsieur BEAUDOUIN a auparavant fait passer à chacun des conseillers présents le détail du programme de travaux pour l'année 2007, le bilan des ventes de bois 2006 et le devis de travaux à réaliser pour un montant de 43 382, 60 € HT. A l'aide des documents (ci-joints à la fin de ce compte-rendu) chacun peut suivre les explications données par le technicien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux pour l'année 2007 pour un montant de 43 382, 60 € HT soit 45 853, 24 € TTC.

2 -OCMACS - Signalétique intercommunale - mise à disposition de la parcelle ZI63 :

Le Maire propose de mettre à disposition de l'OCMACS la parcelle cadastrée ZI n° 63, en vue de son aménagement dans le cadre de la signalétique intercommunale. Il explique : « il s'agit de la parcelle située juste devant les Ambulances Lupéennes. Ils n'ont pas besoin de toute la parcelle. Il s'agit juste de pouvoir mettre une pancarte publicitaire signalant les places disponibles dans la ZAC. La CCVS, maître d'ouvrage, nous demande l'autorisation d'occuper cette surface »

Monsieur Michel LEROY : « cette surface n'avait pas été cédée dans le cadre de l'intercommunalité ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « non. On l'avait gardée pour faire une entrée de Ville. C'est en partie une entrée de Ville, mais la partie qu'il y a du côté de la ZAC est sur le bord de la route. Tout le fond restera encore communal, si on veut faire quelque chose un peu plus tard »

Monsieur Michel LEROY : « et ils veulent l'acheter ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, c'est une mise à disposition d'une partie de la parcelle. Il va y avoir un petit chemin d'accès avec un petit panneau signalétique valorisant les commerces »

Monsieur Thierry BORDOT : « il y a des remblais sur une parcelle. Ce serait possible de les enlever ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est prévu de les utiliser au fur et à mesure pour les chemins de forêts. Ils ont été mis là par erreur. C'était prévu derrière chez DAMIOLI sur le petit bout de route qui nous appartient. Cela aurait été beaucoup plus discret »

Monsieur Thierry BORDOT : « il ne faudrait pas que les panneaux qui vont être installés cachent les vitrines existantes à la ZAC »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, cela a déjà été réfléchi, les panneaux ne masqueront pas les vitrines »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de la CCVS une partie de la parcelle ZI63.

3 - Demande d'autorisation de construction de pavillons par la SA Habitat et Territoires :

Monsieur Thierry MANGEL explique que la SA Habitat et Territoires prévoit, courant 2007, la construction de 10 logements locatifs à la ZAC du Vieux Château. Il ajoute : « cela fait un moment que nous sommes en négociation pour qu'ils nous construisent des petits pavillons sur Saint-Loup, comme cela se fait dans pas mal de communes environnantes.

Nous leur avons demandé de nous monter un projet dans ce sens. Ce projet est finalisé. Le permis de construire est en cours d'instruction. Ils nous demandent d'être aujourd'hui exonérés de taxe locale d'équipement et de taxe d'assainissement, mais, pour l'assainissement, chez nous, il n'y en a pas. Les logements vont se trouver dans le bas du Vieux Château. Il y aura également plus tard des parcelles à bâtir (5 ou 6).

Monsieur Thierry BORDOT : « pour les riverains qui y habitent depuis un certain nombre d'années, chacun a pris un peu ses aises par rapport à l'environnement dans ce quartier »

Monsieur Thierry MANGEL : « le problème a été soulevé lors de la présentation du projet. C'est vrai que le découpage est tel qu'il est, mais on aura moins de problèmes qu'on en

a eus de l'autre côté où c'était vraiment très proche. On a été obligés de faire démonter des cabanes, déplacer des tas de bois... Là, c'est différent, car c'est beaucoup plus éloigné. C'est sûr que cela posera un peu problème, car, comme vous le dites, les gens ont un peu pris des aises. Les HLM sont en pourparlers avec les locataires. Ils nous ont assurés qu'ils travaillaient au cas par cas. Aux dernières nouvelles, il n'y aurait que des soucis par rapport à Mr JARROT qui s'inquiétait de voir une route à côté de chez lui »

Monsieur André ROUILLER : « et il est vrai que ce ne sera pas tout à fait à côté »

Monsieur Thierry MANGEL : « effectivement, et on ne peut pas ne pas faire de route parce que ça gêne un riverain. Là encore, ce sont les HLM qui pilotent le projet. Je pense qu'en montrant sur le plan que ce n'est pas tout près, il n'y aura pas de problème »

Monsieur Thierry BORDOT : « pendant qu'on est dans les lotissements, où en est-on au lotissement Champs la Chèvre ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « on a pris un petit peu de retard. Allez, je vais être gentil. Je ne vais pas taper sur vos collègues professionnels. Il y a un service à Vesoul qui instruit les permis de lotir. Ce service apparemment serait submergé par les demandes. Notre permis de lotir a été déposé en juin dernier et on a maintenant la certitude qu'ils ne l'ont pas ouvert avant début octobre. Nous avons aussi eu un petit souci par rapport à la DDASS qui s'inquiétait sur nos ressources en eau. Ils ont émis un avis défavorable en regardant vraiment de loin, en disant que la Commune de Saint-Loup a des problèmes, non pas de qualité mais de quantité.

Nous avons eu une réunion dernièrement. Nous avons pu leur expliquer comment on voyait l'avenir par rapport à l'eau, et cela fera d'ailleurs l'objet du débat budgétaire. Nous leur avons expliqué que nous produisons 1 000 m³/jour et que d'après des calculs théoriques, le lotissement va consommer entre 8 et 9 m³. Donc le rapport de force n'était pas forcément justifié, ils en ont convenu. Par contre, on s'est engagés à attaquer les travaux de désenvasage des puits qui étaient prévus depuis un petit moment. On a également des pistes sur les forages qui ne sont pas exploités et nous avons des bureaux d'études qui vont y travailler.

On a retracé un peu l'évolution de la population sur Saint-Loup, notamment la démolition de la tour du quartier Mairie (22 ou 28 logements) le bloc 50 qui doit être actuellement quasiment vide donc qui va se trouver en programme de déconstruction. Face à cela, on présente 12 parcelles et on a pratiquement 80 logements qui ont disparu sur Saint-Loup. Ils ont répondu qu'il y avait là encore un rapport qui n'était pas négatif pour nous.

Il y a également toute la partie Corbenay (intermarché) qui va être reprise par la Commune de Corbenay puisqu'ils sont en train de faire une usine de traitement d'eau. Une fois cette usine réalisée, ils vont retirer une canalisation et nous ne desservirons plus toute la partie Corbenay qui consomme quelques 40 m³/jour. Forte de toutes ces explications, la DDASS en a convenu qu'on allait dans un bon sens, et maintenant, on attend l'avis favorable qui bloque pour le moment le permis de lotir »

Monsieur Thierry BORDOT : « toutes les réponses que vous avez apportées à la DDASS ont un coût. Vous avez déjà demandé une étude ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, mais pas comme vous l'aviez demandée. Vous vouliez une grande étude, coûteuse. Nous, nous avons des propositions par rapport à des études quartier par quartier, au moyen de capteurs, pour repérer les fuites. C'est une méthode qui est un peu plus pointue que ce que l'on a à l'heure actuelle par rapport au Conseil Général. On va donc aller un peu plus loin dans la recherche de fuites »

Monsieur Thierry BORDOT : « je suis très heureux de constater que vous avez mesuré l'importance du problème d'eau sur Saint-Loup. Ceci dit, les études ne sont pas gratuites. Il peut y avoir un résultat financier derrière, puisqu' il faut savoir qu'avec les découvertes de fuites, on peut financer en grande partie les études »

Monsieur Thierry MANGEL : « à condition d'avoir des études pas trop coûteuses. Dans l'idée, on était partis sur une grosse étude sur Saint-Loup. Là, on part sur des chiffres moindres »

Monsieur Thierry BORDOT : « on n'avait pas de chiffres. On va avoir une étude pour chercher des forages, des sources d'alimentation, ce qui va engendrer un certain coût »

Monsieur Thierry MANGEL : « il n'y a pas de forages à chercher. Ils existent déjà. Il y a juste à étudier les forages existants »

Monsieur Thierry BORDOT : « à Magnoncourt ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, mais les analyses avaient été faites à une époque où on n'avait pas la station de traitement et où on n'était pas capable de traiter l'eau aussi bien qu'à l'heure actuelle. On prend tous les conseils de la DDASS. La nappe peut avoir évolué aussi. Il faut qu'on regarde déjà la qualité et également la quantité que l'on pourrait pomper »

Monsieur Thierry BORDOT : « alors comment peut-on expliquer aujourd'hui le fort taux de chlore s'il n'y a pas de problème de fonds sur le réseau ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « mesures de précautions par rapport au réseau. Le réseau est tellement étendu qu'à un moment ponctuel, il y a eu un problème. On ne va pas forcément revenir dessus, mais il y a eu un problème de contamination du réseau. C'est pour cela d'ailleurs qu'on n'a pas desservi pendant une semaine. Imaginons une personne absente de son domicile pendant un moment, de l'eau qui stagne dans les conduites, c'est pour cela qu'on prolonge le traitement de chlore à haute dose un peu plus longtemps. C'est de la précaution. Par rapport à ce que l'on avait fait sur le mois d'août, on a déjà baissé de moitié. L'eau est beaucoup moins chlorée. Mais comme je l'ai déjà dit, on n'aura jamais de l'eau brute de qualité sortant des puits de Magnoncourt, il faut bien se le dire. On est situé à côté d'une rivière, on n'aura jamais une eau de qualité, donc il faudra toujours la retraiter, d'où l'usine de traitement »

Monsieur Thierry BORDOT : « avant, il n'y avait pas cette teneur de chlore »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y en avait moins, mais progressivement, on va revenir à la normale. Des analyses ont encore été faites aujourd'hui, au fur et à mesure de ces analyses et sur les conseils de la DDASS, on revoit le dosage à la baisse »

Monsieur Thierry BORDOT : « l'attitude des services de l'Etat est bien justifiée, les problèmes sont bien réels par rapport à une situation qui est celle de Saint-Loup. Il ne faudrait pas condamner mes collègues »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, il y a deux choses : je ne reproche rien à la DDASS qui a alerté par rapport à un problème. On en a discuté mardi dernier avec eux. On leur a apporté les arguments qu'on avait, on leur a fait voir dans quel sens on voulait aller et ils nous ont dit : OK. On a eu ponctuellement des problèmes de qualité d'eau qui peuvent éventuellement revenir par un manque de quantité. C'est-à-dire que si on a un manque de quantité, on peut avoir éventuellement des filtres nettoyés toutes les 3 semaines au lieu de tous les 15 jours. Ceci, la DDASS ne le tolère plus, donc, il faut qu'on arrive à retrouver un peu plus de quantité d'eau pour palier à ce problème. Je ne leur reproche rien.

Ce que je reproche, c'est au service instruction de la DDE qui nous a mené en bateau tout l'été en nous disant : pas de problème, on instruit. Votre Directeur, dans une réunion au mois de septembre, en serrant la main à Monsieur ROUILLER lui a dit : pas de problème, la semaine prochaine vous aurez votre permis de lotir alors qu'il n'avait pas été ouvert »

Monsieur André ROUILLER : « il était sur la pile, il a été découvert le 4 octobre ayant été déposé le 15 juin. Il y a quand même quelque chose »

Monsieur Thierry BORDOT : « joker ! je ne veux pas de problèmes avec mes collègues »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, mais vous nous posez la question du retard, on vous le dit ouvertement. On l'a dit au Sous Préfet, au Préfet. Au cours d'une visite du Préfet sur Saint-Loup, cela a été un sujet essentiel, on a alerté tout le monde. Ce n'est pas un secret d'Etat. Il y a, à mon avis, un problème de surcharge de travail, certainement de réorganisation des services de la DDE, on avait des projets de particuliers dont un avait commandé son maçon pour octobre. Par rapport à cela, c'est vrai qu'on est hors délais, mais on voit le bout du tunnel »

Monsieur Thierry BORDOT : « je peux en parler à mes collègues de la DDE ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, on assume »

Monsieur André ROUILLER : « ce n'est plus à l'ordre du jour, on va continuer »

Monsieur Hervé LEROY : « a-t-on maintenant les chiffres de la population de Saint-Loup ? »

Monsieur André ROUILLER : « je n'ai pas le chiffre exact, mais on a perdu environ 700 et 800 personnes »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la construction de 10 pavillons par la SA Habitat et Territoires et décide l'exonération de la taxe locale d'équipement.

4 - Convention relative à la reprise dans le domaine communal de l'ensemble des éléments d'équipements communs :

Monsieur Thierry MANGEL : « il s'agit de l'usage. Nous l'avons d'ailleurs fait pour le lotissement du Vieux Château. Une fois que la voirie, les réseaux, les trottoirs... sont réalisés, il faut repasser tout cela dans le domaine public de la Commune. Lorsque c'est la Mairie qui fait le lotissement, on prend une délibération pour passer dans le domaine public puisque c'était dans le domaine privé de la Commune. Dans le cas présent, il y a rétrocession, puisqu'ils sont propriétaires pour le moment des terrains où il y aura le nouvel aménagement. Une fois que tout sera terminé, ils prévoient de rétrocéder l'ensemble des différents équipements. La rétrocession pourra intervenir une fois la finition de voirie réalisée soit environ un an après le lancement des travaux. Les travaux sont prévus à partir du 2^{ème} trimestre 2007. Ce n'est pas forcément un cadeau, car après, il va falloir l'entretenir, mais c'est quand même un minimum »

Madame Edith DOUCET : « ce n'est pas forcément un cadeau, je suis d'accord avec vous. Et s'ils en profitaient pour boucher les trous ? »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « devant chez Monsieur BORDOT par exemple ! »

Monsieur Thierry BORDOT : « devant chez moi, ce n'est plus un trou, c'est un gouffre. Cela fait un an que la route est ouverte »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « je l'ai remarqué cet après midi »

Madame Edith DOUCET : « pendant qu'on y est, même si cela n'a rien à voir avec l'ordre du jour, je veux vous dire que c'est bien d'avoir fait un sens unique au lotissement du Vieux Château, même si moi je pense que ce ne soit pas si bien que cela. La route n'est déjà pas très large, il y a un camion qui se gare sur le trottoir mais qui se trouve plus sur la route que sur le trottoir, pour passer je dois faire du stock-car et en plus il est garé juste où il y a un trou dans le tournant »

Monsieur Thierry MANGEL : « pour ce problème de camion, on ira voir. Concernant la largeur de la route, c'était une volonté, pour que les gens roulent moins vite »

Madame Edith DOUCET : « je vous garantis que quand on est devant le fait, ce n'est pas si évident que cela. Quand on sort de chez nous, si une voiture est garée devant chez les voisins, il faut en manœuvrer pour pouvoir sortir la voiture »

Monsieur Thierry BORDOT : « la voirie c'est bien, mais il faut quand même qu'on se pose la question de l'aménagement global du secteur, notamment au niveau sécurité. C'est vrai que la population va augmenter, on va avoir une situation différente, il faudrait peut-être aussi y associer les KLM. D'accord pour la voirie mais il faudrait prévoir avec l'extension du lotissement »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est une remarque intéressante, on a rendez-vous jeudi. On leur posera la question »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention relative à la reprise dans le domaine public l'ensemble des équipements communs réalisés à l'occasion de cette construction par la SA Habitat et Territoires.

5 - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

⋮

Madame Maud BOGGIO propose de fixer, comme cela se fait chaque année, les tarifs relatifs à la participation financière demandée aux Collectivités pour les charges de fonctionnement des écoles publiques. Elle rappelle les tarifs de l'année 2005 / 2006 :

- 178, 50 € par élève venant d'une commune ne possédant d'école
- 44, 35 € par élève venant d'une commune possédant une école

Elle propose une augmentation de 2% soit 182, 05 € et 45, 25 €.

Madame Evelyne VALOT : « les autres communes ne procèdent pas comme cela par rapport à ces chiffres. Il est vrai qu'on avait évoqué le problème avec Monsieur le Maire, mais on ne l'a pas fait, de revoir ces tarifs, parce qu'on a des communes extérieures, qui, lorsqu'elles prennent nos enfants nous font tout payer, que ce soit du stylo au papier toilette, le salaire de la femme de service, l'électricité, l'eau... On a des coûts importants pour les enfants des Communes.

Monsieur Thierry MANGEL : « le problème, c'est que ce n'est peut-être pas le cas dans toutes les Communes »

Madame Maud BOGGIO : « il y a deux soucis. Le 1^{er} est qu'effectivement, cela nous coûte peut-être plus cher mais les Communes qui agissent comme cela ont peut-être moins besoin d'enfants dans leurs écoles que nous »

Madame Evelyne VALOT : « je ne sais pas, c'est Bouligney, Magnoncourt... »

Madame Maud BOGGIO : « nous, on essaie de ne pas être trop dissuasifs. Le 2^{ème} souci est qu'on a aussi des Communes comme Corbenay, pour ne pas la citer, qui refuse de régler quoi que ce soit. On peut effectivement changer les modes de participation, mais j'ai peur qu'on voie des Communes refuser de laisser venir leurs enfants. Je donne l'exemple de Plainemont, Commune qui n'a pas d'école. Si on lui demande une participation plus importante, il y a 5 enfants qui viennent de Plainemont, je crains qu'ils ne partent sur Conflans »

Monsieur Michel LEROY : « peut-on avoir le nombre d'élèves concernés ? »

Madame Maud BOGGIO : « de tête : 5 de Plainemont, 1 de Luxeuil, 1 ou 2 de Bouligney, de Magnoncourt, je ne crois pas »

Monsieur Michel LEROY : « Ainvelle et Hautevelle, on n'a pas récupéré d'enfants ?

» Madame Maud BOGGIO : « non, je ne crois pas »

A l'unanimité sauf 1 contre (Mr BILLARD) le Conseil Municipal accepte de fixer ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2006 / 2007.

6 - Création de deux postes dans le cadre des Contrats d'Avenir à compter du 1^{er} décembre 2006:

Madame Maud BOGGIO : « on avait besoin de 2 personnes qui feraient

fonction d'ATSEM à l'école maternelle du Chanois puisqu'il n'y en a plus qu'une actuellement et une au Mont Pautet. Pour celle-ci, il s'agissait d'un contrat CEC arrivé à échéance. La personne affectée à l'école primaire du Mont Pautet faisait également du ménage à la Maison de Quartier, à la salle culturelle et à la salle de cours du réseau AAMI. Notre souci était de remplacer ces personnes sans alourdir la masse salariale et en respectant les contraintes financières que tout le monde connaît. Notre solution a été le Contrat Avenir et nous avons recruté deux personnes à raison de 26 heures/semaine.

Sur le poste du Mont Pautet : Mlle Stéphanie
FLEURIOT Sur le poste au Chanois : Mme Lucia
OGIER

Monsieur Michel LEROY : « pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le contrat avenir? »

Madame Katia DAVAL : « le contrat avenir est réservé aux bénéficiaires du RMI, à l'ASS ou à l'API. Il est conclu pour une durée de 2 ans. La Ville est soumise à une obligation de formation du salarié. Le coût pour la Ville est d'environ 150 €/mois la 1^{ère} année et d'environ 250 €/mois la 2^{ème} année »

Monsieur Thierry BORDOT : « contrat d'avenir, c'est vite dit. Enfin, c'est mieux que rien »

Madame Maud BOGGIO : « on les aide quand même dans la mesure où ils sont vraiment en fin de droits. On les aide à avoir du temps pour se former. C'est sûr que ce n'est pas forcément l'avenir qu'on entrevoit nous, mais on a eu beaucoup de monde et on a senti le besoin de ces gens en fin de droits »

Monsieur Michel LEROY : « depuis le départ de Madame MAURER, il n'y a plus de titulaire du poste de femme de ménage ou d'agent d'entretien depuis de nombreuses années »

Madame Maud BOGGIO : « mais Madame MAURER est toujours dans les effectifs »

Monsieur Michel LEROY : « oui, mais pour ces gens qui rendent service à la Commune depuis plusieurs années, il faudrait bien un jour ou l'autre les embaucher. On ne peut pas les exploiter à chaque fois qu'il y a besoin »

Madame Maud BOGGIO : « mais ce n'est pas moi qui ai créé le système, c'est comme cela dans la fonction publique. On ne peut pas dire à un titulaire absent d'aller se faire voir et d'en titulariser un autre. Pour moi, si on change les règles du jeu, on sera les premiers à les appliquer. Je suis d'accord avec vous sur le fonds, mais sur la forme, on ne peut pas faire grande chose »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de ces 2 Contrats d'Avenir.

7-Adhésion de la Communauté de Communes des Belles Fontaines à l'école départementale de musique :

ce qui est accepté à l'unanimité.

8 - Participation à l'Amicale du Personnel Communal :

Le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation pour la participation du Noël des enfants de l'Amicale du Personnel Communal sachant que pour 2004 il y avait 23 enfants, pour 2005 : 16 enfants. Il propose également de verser pour 2006 : 13 enfants. La participation était de 10 € par enfant âgé de 0 à 13 ans.

Monsieur Thierry BORDOT souligne que, les participations 2004 et 2005 n'ayant pas été versées à temps, il pourrait peut-être y avoir une petite augmentation pour cette année.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser 10 € par enfant pour 2006 et de verser également pour les années 2004 et 2005.

9 - Encaissement d'un chèque Groupama :

Le Maire déclare que Groupama vient d'adresser un chèque de 1 337,16 € pour un vol avec effraction commis au Centre Socio-Culturel le 25 décembre 2005. Il propose l'encaissement de ce chèque, ce qui est accepté à l'unanimité.

10 - Renouvellement d'une convention avec la FOL 70 :

Madame Maud BOGGIO : « comme tous les ans, on reconduit cette convention qui permet aux enfants d'assister à des spectacles avec Côté Cour, sachant que c'est souvent le spectacle gratuit pour l'école qui est offert par la Commune qui rentre dans ce cadre. Je vous rappelle pour la petite histoire qu'on avait essayé de faire sans, mais cela nous avait coûté beaucoup plus cher. La participation financière est de 2 300 €, mais c'est tout de même moins cher que de rechercher des spectacles indépendamment de la FOL pour les écoles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour la saison culturelle 2006 / 2007 pour un montant de 2 300 €.

11- Participation aux voyages scolaires :

Madame Maud BOGGIO présente trois demandes différentes :

- 1) le foyer socio éducatif du Collège Jean Rostand de Luxeuil-les-Bains nous sollicite pour une aide à hauteur de 8 € par élève pour les 3 jeunes qui participent à différentes activités tout au long de l'année dans l'établissement soit une somme globale de 24 €, ce qui est accepté à l'unanimité.
- 2) Le lycée Lumière organise pour le 9^{ème} fois un voyage scolaire aux Etats-Unis. Il se déroulera du 11 au 27 avril 2007. Ce voyage a un double objectif: culturel et

linguistique. La participation des familles est de 980 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide verser 30,50 € pour l'élève qui est concerné par ce voyage.

- 3) Le collège Charles Péguy de Besançon organise un séjour ski à Chatel du 18 au 23 mars 2007. Un élève est concerné par ce séjour. La participation de la famille étant de 254, 50 €, la Ville décide de participer en versant 30, 50 €.

12-Modification de l'avenant n°4 à la convention de gestion du Centre Socio Culturel :

Madame Evelyne VALOT : « au mois de juillet dernier, nous avons passé au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n° 4. Nous avons d'ailleurs fait mentionner que la Ville ne subventionnerait que les actions qui recevraient un accord général entre les parties. Lorsque la convention nous a été retournée, nous avons constaté une erreur de rédaction dans le sens où, sur la convention qui a été signée, la somme était bien de 75 000 €. Par contre, le total de la répartition ne correspondait pas à ce montant et le paragraphe mentionnant que la Ville prenait en charge le salaire de Sandrine MAUGUIERE pour la médiathèque n'y figurait plus. Si on veut payer la 2^{ème} partie au Centre Socio Culturel avant fin décembre, tel qu'est rédigé cet avenant, Monsieur le Percepteur n'acceptera pas. J'ai revu avec le Centre Socio Culturel, Mr PETITGENET et le nouveau Directeur, nous avons établi un nouvel avenant dans lequel on précise : cette participation est répartie comme suit :

- 29 869, 00 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'établissement.
12 967, 10 € pour la prise en charge complète des frais de personnel d'entretien
- 32 263, 90 € pour les participations aux frais de personnel d'animation du secteur jeunes et culturel et au salaire emploi jeune médiathèque

Pour information, mais ceci n'a rien à voir avec l'avenant : j'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine dernière à plusieurs reprises le nouveau Directeur. Par rapport à la subvention de 75 000 € qui leur a été allouée pour cette année, avec les calculs qu'il a fait au réel, il a chiffré à 80 000 € la somme dont ils auraient eu besoin pour l'année 2006. Il y a une différence de 5 000 € qu'ils peuvent récupérer sur d'autres partenaires. Ils ont fait aussi des efforts, ils ont réduit énormément leurs frais de fonctionnement, c'est d'ailleurs la demande qui leur avait été faite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification de cet avenant.

13 - Convention tripartite pour la médiathèque :

Madame Evelyne VALOT : « cette convention est signée tous les ans. On l'avait reçue courant septembre ou début octobre. Comme c'était encore le nom de l'ancien Directeur qui figurait dessus, elle est retournée à la médiathèque départementale. Ils ont rectifié le nom du Directeur et ont changé la durée, ce sera maintenant pour 3 ans. Sinon, dans le contenu, rien n'a changé. Je vous communique les engagements de la Ville :

- cofinancer un emploi-jeune pour gérer la médiathèque
- pérenniser le poste dans le cadre d'une future médiathèque municipale

aider le Centre Socio Culturel à acquérir du mobilier de bibliothèque en cas de besoin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention tripartite pour la médiathèque.

14 - Restes à recouvrer à la Commune, au service de Veau et au service de l'assainissement :

Madame Evelyne VALOT : « suite à la réunion de la commission des restes à recouvrer, je vous propose de prendre une délibération :

- pour la Commune, qui concerne les ordures ménagères avant le transfert à la CCVS pour un montant total de 1 432, 51 €.
Pour le service de l'eau en prenant les exercices les plus anciens, c'est-à-dire de 1998 à 2001 pour un montant total de 2 204, 32 €.
Pour le service de l'assainissement : ce sont les mêmes personnes qui figurent au service de l'eau pour un montant total de 4 740, 85 €.

Monsieur Thierry BORDOT : « pourrait-on avoir la totalité des montants ? »

Madame Evelyne VALOT : « je vais vous donner ce qui reste et qui figurera sur le budget 2007 »

Monsieur Thierry BORDOT : « là on prend donc une délibération pour solder une partie de la dette »

Madame Evelyne VALOT : « pour les ordures ménagères, il n'y aura plus rien. Pour l'eau, il reste encore 3 573, 04 € et pour l'assainissement 8 409, 92 € »

Monsieur Thierry BORDOT : « si on n'a plus de possibilités de les récupérer, pourquoi n'a-t-on pas tout passé cette année ? »

Madame Evelyne VALOT : « parce que les sommes étaient trop énormes par rapport au budget 2006. On va donc étaler sur deux budgets. Il y a beaucoup moins de personnes prévues sur le budget 2007 dans le sens où on a toutes les grosses factures qui concernent le Trianon, c'est ce qui rend les sommes importantes »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre ces sommes en non valeur.

15-Acquisition d'un véhicule :

Monsieur Thierry MANGEL : « le véhicule des électriciens, un vieux Ford courrier ne passe plus au contrôle technique depuis septembre. Ce véhicule n'est pas réparable. Les électriciens n'ont donc plus à l'heure actuelle de véhicule, ils sont obligés de se déplacer avec la nacelle. Nous avons eu une proposition d'un Ford courrier qui appartenait à Monsieur René CHRETIEN, rue de la Viotte, décédé récemment. Le mécanicien s'est rendu sur place, trouve que ce véhicule est valable, a été bien entretenu et on nous le propose pour 2 000 €. Cette somme n'est pas très élevée pour un petit utilitaire de ce type. De plus, comme il s'agit du même type de véhicule que celui qu'on possédait, on pourra éventuellement se dépanner sur des pièces »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce véhicule pour un montant de 2 000 €.

16 - Signature d'un contrat « enfance jeunesse » avec la CAF :

Monsieur Jean-François AZOU fait passer à chacun une plaquette sur l'élaboration du contrat enfance jeunesse et explique : « les contrats enfance et temps libre que nous avons signés avec la CAF arrivent à échéance le 31 décembre de cette année. La CAF a changé le nom de ce contrat puisqu'il s'appelle aujourd'hui CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. En ce qui nous concerne, par rapport à ce qu'on a signé sur le contrat temps libre, il n'y a pas de changement sinon qu'on ne parle plus aujourd'hui de tranches d'âge, on parle d'enfants de 0 à 17 ans. Il s'agit en fait d'un contrat unique d'une durée de 4 ans avec 2 volets distincts : enfance et jeunesse. Possibilité nouvelle aussi, les entreprises peuvent signer avec la CAF ce type de contrat, ce sont les nouvelles dispositions »

Monsieur Michel LEROY : « je vois qu'ils nous financent à 55% ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « oui, ils financent à 55%. Ils seront un peu plus exigeants par rapport aux actions qui seront portées, ils demanderont beaucoup plus d'explications, sur les actions qui seront menées et surtout en terme de résultats. C'est ce que nous avons pu comprendre au cours de la réunion qui s'est tenue à Frotey les Vesoul. Il est certain que les porteurs de projets qui sont pour nous le Centre Socio Culturel et les Francas devront avoir un dossier beaucoup plus précis, beaucoup plus juste, notamment en terme de délais. Tous les 3 mois, ils seront obligés d'envoyer à la CAF l'encours de ce qui se passe au niveau de leurs activités, ce qu'auparavant, ils ne demandaient qu'en fin d'année »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat « enfance jeunesse » avec la CAF.

Monsieur Michel LEROY souhaite aborder certains sujets.

« où en est la situation des négociations avec la SA Habitat et Territoires sur l'espace libéré par la démolition de la tour 8 rue Victor Hugo ? y a-t-il des nouveautés ? en est-on toujours au même point ? La SA Habitat et Territoires avait un dossier, vous l'avez étudié, vous l'avez refusé, mais maintenant on en est où ?

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a une étude de la DDE en cours »

Monsieur André ROUILLER : « oui, une deuxième étude est en cours par la DDE »

Madame Maud BOGGIO : « oui, ce n'est pas de notre faute »

Monsieur Michel LEROY : « vous avez quand même bien une petite idée de ce que vous allez faire »

Monsieur Jean-François AZOU : « non, on attend une proposition de la DDE »

Monsieur André ROUILLER : « on compte sur la DDE pour nous sortir un projet le mieux adapté à moindre coût que celui qui nous avait été fourni par les KLM et qui était de 1 160 000 € »

Monsieur Thierry MANGEL : « ils ont la mission de faire bien »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « et la mission de ne pas faire des rodéos la nuit, comme c'était encore le cas samedi soir à 22 heures, par une voiture roulant phares éteints, par un jeune conducteur sans permis, c'est répété tous les week-ends et je trouve cela inadmissible »

Monsieur Thierry MANGEL : « il n'est pas jeune conducteur s'il n'a pas de permis »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « ce qui peut être dangereux car il le fera aussi bien de jour. Je suis juste devant et cela, c'est inadmissible »

Monsieur Thierry MANGEL : « il faut appeler la gendarmerie »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « tu vas appeler la gendarmerie, il faut appeler Vesoul »

Monsieur Thierry MANGEL : « ce n'est pas le bout du monde »

Monsieur André ROUILLER : « Vesoul retransmet tout de suite »

»

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « je sais, ils sont venus l'autre jour à 2 heures 15 du matin, je leur ai demandé de venir. Et c'est la brigade d'intervention de Lure. Je fais le nécessaire mais sachez tout de même que je ne suis pas toujours debout la nuit »

Monsieur Michel LEROY : « vous pourriez peut-être prévoir un aménagement provisoire, des rochers... »

Madame Maud BOGGIO : « pour moi, les rochers, depuis qu'on en a mis un devant l'école et qu'il a été déplacé, je ne suis pas convaincue que cela sert à grand-chose »

Monsieur Thierry MANGEL : « l'étude est faite là-dessus, on a chiffré à peu près ce que cela coûterait »

Monsieur Michel LEROY : « pour l'enrochement ? »

Monsieur André ROUILLER : « je voudrais vous dire que le 18 octobre, on a eu la visite du Préfet qui a souhaité faire le tour des quartiers. Nous sommes allés au quartier Mairie. Dans un 1^{er} temps, je pense que la SA Habitat et Territoires pourrait déjà procéder à un ravalement des façades, car il y a longtemps qu'elles n'ont pas été faites. Cela a été constaté. On attend d'avoir un projet qui tienne la route pour un coût raisonnable. Entre autre aussi on a une réunion jeudi en Sous Préfecture dans le cadre de la loi de la cohésion sociale. On va certainement parler de réhabilitation des quartiers parce que je sais que c'était la volonté de l'ancien Sous Préfet. On peut, paraît-il avoir des subventions pour ce genre d'opérations. Nous allons voir ce qui va être proposé à cette réunion »

Monsieur Thierry BORDOT : « ce sont des dispositifs où on parle beaucoup »

Monsieur Michel LEROY : « il y a des gens qui sont impatients d'y voir quelque chose, et en plus, cela donne l'impression qu'on ne s'occupe pas des quartiers »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « la Ville n'est pas seule responsable. Il est vrai que ce n'est pas facile, cela coûte de l'argent, et il faut dire que les HLM ne font rien pour non plus »

Monsieur André ROUILLER : « je ne sais pas si ces bâtiments qui ont une trentaine d'années ont déjà été repeints, surtout les soubassements, ils en ont vraiment besoin »

Monsieur Jean-François AZOU : « il faut quand même souligner quelque chose, c'est que les habitants ont, à un certain moment été contactés par la SA HABITAT pour formuler leurs souhaits en terme de quartiers et la SA nous a dit que personne ne s'est présenté, donc il n'est pas facile de monter des projets car après coup la critique sera toujours la critique. Mais avant que le projet ne soit véritablement finalisé, il serait bon que les gens du quartier s'investissent dans le projet et donnent au moins leur avis. Nous mêmes, par l'intermédiaire de la DDE avons essayé de contacter la population, jusqu'à présent, la population des quartiers n'a pas véritablement répondu, ce n'est donc pas si simple que cela »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « il y a eu un courrier dans ce sens, mais seulement 5% de réponses »

Monsieur Jean-François AZOU : « on a l'impression qu'à un certain moment, les gens qui habitent les quartiers ne sont pas particulièrement concernés »

Monsieur Hervé LEROY : « peut-on avoir des informations sur la soirée organisée par les portugais ? que s'est-il passé ? »

Monsieur André ROUILLER : « concernant cette soirée, à minuit et demi, j'ai été appelé par une habitante. J'ai précisé que j'étais souffrant, j'avais une bonne grippe, c'est d'ailleurs mon épouse qui a répondu à la personne qui souhaitait que j'aille me rendre compte par moi-même du bruit qu'il y avait à ce moment là. Il était à peu près 0 heure 30 »

Monsieur Thierry MANGEL : « j'ai reçu moi aussi les mêmes coups de téléphone de cette même personne à environ 1 heure du matin m'invitant aussi à aller voir. C'est vrai que j'ai habité là pendant un moment, je n'avais pas besoin d'aller sur place pour me rendre compte »

Madame Evelyne VALOT : « oui, mais c'est toujours pareil, c'est une nouvelle habitante de Saint-Loup qui habite là depuis le mois de juillet dernier et qui va louer un appartement à côté d'une salle des fêtes, avec les conséquences que cela engendre. Avant, il fallait qu'elle réfléchisse »

Monsieur Hervé LEROY : « je ne crois pas que c'était particulièrement bruyant »

Monsieur Thierry MANGEL : « si tout de même un peu, mais on reste toujours dans la même logique de ce qu'on avait débattu la dernière fois avec cette salle des fêtes: à qui on la loue et comment on la loue. A chaque fois qu'il y a quelque chose, ce sont des nuisances. Là

on est partis vers une stratégie de nuisances deux ou trois fois dans l'année pour les manifestations de ce genre mais les manifestations privées, on n'en aura plus. Avant c'était 30 ou 35 week-ends sur 52, entre les mariages, les baptêmes "

Monsieur Michel LEROY : " il n'y avait pas grand chose durant l'été, 3 ou 4 pas plus "

Monsieur Thierry MANGEL: " plus que cela. On est en amélioration par rapport aux riverains"

Monsieur Michel LEROY : " vous avez mis le doigt dans l'engrenage. Vous avez admis que cela faisait du bruit "

Monsieur Maud BOGGIO : "on n'est pas là pour admettre ou non admettre, on fait notre boulot"

Monsieur Thierry MANGEL : "c'est vrai qu'il y a eu une intervention de la gendarmerie, qui est indépendante de notre volonté puisque c'est cette même personne qui a appelé la gendarmerie et ils ont coupé court à la manifestation à 3 heures 30 du matin"

17- Budgets supplémentaires :

1) Budget supplémentaire de la Commune :

Madame Evelyne VALOT présente le budget supplémentaire de la Commune, chacun ayant reçu à son domicile un document lui permettant de suivre la lecture.

Monsieur Michel LEROY propose de s'attarder sur la 1^{ère} page : " il faut toujours s'intéresser aux gros chapitres. Quand vous voyez 107 000 € de moins au 011 mais qu'on les remet un peu plus bas et que vous voyez qu'à la fin on vous dit: augmentons les dépenses de fonctionnement de 68 972 €. Une fois que vous avez cela dans la tête vous pouvez comprendre qu'il y a aussi les charges financières : 11 316 €. Pour les intérêts, on en parlera peut-être le moment venu "

A la lecture des chiffres par Madame Evelyne VALOT : total 023, virement à la section d'investissement : - 40 239 €, Monsieur Michel LEROY intervient : " et pourquoi vous proposez - 40 239 € parce qu'un budget sans excédent de fonctionnement, ce n'est quand même pas courant, apparemment c'est juste pour équilibrer, c'est la différence entre les recettes et les dépenses "

La réponse est qu'il y a sur-équilibre à la section d'investissement et qu'il n'est pas nécessaire de faire un virement de la section de fonctionnement en investissement.

Monsieur Michel LEROY : " il y donc trop de recettes d'investissements "

Madame Evelyne VALOT continue la lecture et arrive au total de charges financières : + 11 316€.

Monsieur Michel LEROY : " j'ai demandé tout à l'heure pourquoi une telle différence entre le prévu et le réalisé "

Madame Evelyne VALOT : " il y a les intérêts sur la ligne de trésorerie, au mois de mars, on en a déjà parlé. On était à 305 000 €, donc au maximum de la ligne de trésorerie. Au mois de juillet, on a remboursé 150 000 € et au mois d'octobre on a remboursé 90 000 €. Il ne reste plus que 60 000 € à rembourser et on espère pouvoir le faire avant le 31 décembre 2006 "

Monsieur Thierry BORDOT : " comment peut-on expliquer le faible taux de réalisation des investissements? Il n'y aurait pas de travaux à faire dans Saint-Loup, il y a un paradoxe. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'argent parce que c'est inscrit au budget "

Monsieur Michel LEROY : " on va avoir des recettes d'investissement énormes, en face pas de travaux et après on va reparler des réalisations au Mont Pautet et on va me dire non, on ne peut pas les faire "

Monsieur André ROUILLER : " on verra en 2007, cette année on a dit qu'on faisait une pause "

Monsieur Thierry BORDOT : "on peut les retirer du budget alors, ça ne sert à rien de les inscrire si on ne les réalise pas. Si c'est prévu au budget, c'est que c'est financé, on est d'accord non ? On veut bien croire que la situation est difficile mais à partir du moment où on inscrit des sommes au budget et qu'on a des recettes en face... cela ne servira à rien de prévoir des travaux qu'on ne réalisera pas "

Monsieur André ROUILLER : " on verra cela l'année prochaine "

Madame Evelyne VALOT: " non, l'escalier de la garderie devrait déjà être commencé "

Monsieur Thierry BORDOT : " ce sera pour l'année prochaine "

Monsieur André ROUILLER : " pour l'année prochaine, oui. Des études sont faites, il y a pas mal de rues à revoir, il y a une panoplie de travaux qu'on a mis en stand bail cette année "

Monsieur Thierry MANGEL : " et au niveau des rues, pour réaliser des travaux d'assainissement, on attend le schéma global d'assainissement qui va ouvrir droit à des subventions au niveau de l'Agence de l'Eau. Toutes ces subventions sont bloquées tant que le schéma intercommunautaire d'assainissement n'est pas fini. Il y a aussi cela qui nous a repoussé le projet quai Macé, rue de l'étang... "

Monsieur Thierry BORDOT : " ne me dites pas que c'est encore la DDE "

Monsieur Thierry MANGEL : " non, c'est le bureau d'études privé qui est en train de faire son travail, ce n'est pas tout le temps la DDE "

Monsieur Michel LEROY : " ça, c'est un budget supplémentaire qui est plutôt une constatation qu'un budget corrigé avec des projets. On constate ce qu'on a réalisé dans l'année ou ce qu'on n'a pas réalisé dans l'année. Je vous rappelle que vous nous aviez dit quand même

vouloir réduire les dépenses de fonctionnement. Tout à l'heure vous parliez que le Centre Socio Culturel avait réduit ses dépenses, alors, je ne sais pas pourquoi : ou vous ne savez pas, ou vous ne pouvez pas, ou vous ne voulez pas, mais vous n'arrivez pas à réduire les dépenses de fonctionnement, et cela depuis 5 ans "

Monsieur Jean-François AZOU : " c'était comment avant? "

Monsieur Michel LEROY : " ce qui m'intéresse, moi, c'est aujourd'hui. Votre budget, c'est la même chose que celui du mois de mars, et après vous dites on n'y peut rien "

Madame Maud BOGGIO : " oui, mais on n' y peut rien. Vous dites toujours la même chose, on vous répond toujours la même chose. Il y a des charges fixes qu'on ne peut pas changer, on ne va pas licencier du personnel "

Monsieur Michel LEROY : " quand vous parlez du personnel, il y a peut-être des choses à revoir aussi, vous avez des charges de personnel importantes, vous avez du personnel qualifié, et on fait quoi ? on leur réduit les crédits, on réduit l'entretien des bâtiments, on réduit l'entretien des routes. On a du personnel et on ne l'emploie pas au maximum de ses capacités pour rendre service aux Lupéens. On a réduit les crédits dans les écoles "

Madame Maud BOGGIO : " non, je ne suis pas d'accord avec vous "

Monsieur Thierry MANGEL : " non, les investissements ce n'est pas le personnel qui les réalise, ce sont les entreprises extérieures, donc si on fait moins d'investissements, par exemple pour goudronner une route, ce n'est pas le personnel communal qui le fait "

Monsieur Michel LEROY : " si vous ne pouvez pas boucher un trou devant une maison, c'est que vous n'avez pas l'argent pour acheter le bitume je suppose "

Monsieur Thierry MANGEL : " non, le bitume on en achète, on en remet régulièrement "

Monsieur Michel LEROY : " on est dans une situation qui se reproduit tous les ans, vous nous dites toujours la même chose "

Madame Maud BOGGIO : " mais on ne peut pas changer les charges fixes "

Madame Evelyne VALOT : " il y a quand même eu des efforts de faits dans les dépenses de fonctionnement par rapport à certains postes "

Monsieur Michel LEROY : " vous n'arrivez quand même pas à diminuer les dépenses de fonctionnement "

Madame Evelyne VALOT : " ce qui coûte le plus cher, c'est le personnel, mais là, on n'y peut rien "

Monsieur Michel LEROY : " je m'attendais à voir dans les charges de personnel : - 25 000 €, le salaire du DGS, normalement on aurait dû gagner de l'argent en charges de personnel "

Madame Evelyne VALOT : " oui, mais on a du personnel qui est de plus en plus vieillissant, qui change d'échelons, donc l'économie qu'on fait sur le DGS repart dans les salaires du personnel actuel "

Monsieur Michel LEROY : " si vous n'associez pas le personnel dans la démarche d'économies, vous n'y arriverez pas "

Madame Maud BOGGIO : " mais vous pensez quoi, qu'on se tourne les pouces ?"

Monsieur Michel LEROY : " Je pense que la manière dont le personnel est géré actuellement, d'après les échos que j'en ai, c'est plutôt des méthodes caporalistes. En principe on invite les gens à participer à un effort "

Monsieur Thierry MANGEL : " Ce matin on parlait d'électricité avec notre électricien, il est actuellement sur plusieurs devis. Il a une volonté de réduire les coûts, c'est l'électricien aujourd'hui, c'est le mécano demain, je ne suis pas d'accord avec vous. Au niveau de la sensibilisation du personnel, je pense qu'on a suivi un peu vos conseils"

Monsieur Jean-François AZOU : " on n'a pas besoin de ses conseils"

Monsieur Thierry MANGEL : " il faut quand même dire les choses. Le personnel a été sensibilisé par rapport aux dépenses. Il fait attention à tout ce qu'il dépense, il demande des autorisations à chaque fois que c'est nécessaire "

Madame Maud BOGGIO : " c'est valable avec les écoles, avec les instituteurs, avec les employés communaux en général, ils sont associés et conscients du problème "

Monsieur Michel LEROY : " il y a donc une bonne ambiance de travail "

Madame Maud BOGGIO : " je n'ai pas l'impression qu'il y ait de problèmes. Comme dans toutes les entreprises il y a toujours des heurts à quelque niveau que ce soit, que ce soit du privé, du public, on n'est pas au paradis, ce n'est pas idyllique mais globalement, il n'y a pas de soucis majeurs permanents. Je ne pense pas qu'on soit en conflit constant avec les employés communaux "

Monsieur Michel LEROY : " je ne demande qu'à vous croire "

Madame Maud BOGGIO : " on règle les soucis quand il y en a, il n'y a pas de tensions en permanence "

Monsieur Thierry MANGEL : " et ces soucis qui peuvent apparaître à certains moments, ne sont pas forcément liés à des problèmes de fonctionnement, ni de budget "

Monsieur Jean-François AZOU : " moi, j'appelle ça des réflexions de cancons, des cancons lupéens, ni plus ni moins, si vous écoutez les bruits "

Monsieur Michel LEROY : " que ça vous plaise ou que ça ne vous plaise pas, je maintiens que la manière dont les employés communaux sont gérés à l'heure actuelle avec les incidents temporaires qui arrivent de temps en temps ne doivent guère les inciter à faire des économies "

Monsieur Jean-Paul BILLARD " et bien faites un site : mieux vivre à Saint-Loup. C'est votre torchon sur internet, c'est la suite de ce que vient de dire Monsieur AZOU, j'appelle ça un torchon, c'est du mensonge "

Monsieur Michel LEROY : " vous l'appellez comme vous voulez, moi j'appelle ça un blog "

Madame Maud BOGGIO : " moi je trouve dommage que vous vous abaissiez au quand dira-t-on, venez le constatez par vous même, venez travailler avec nous, venez dans les écoles, maintenant que vous n'y êtes plus, demandez à vos anciens collègues s'il y a des tensions. Je pense que je connais ce que je gère "

Monsieur Michel LEROY : " je vous pose une question simple: dites-moi quand vous avez fait repeindre la dernière classe dans une école? "

Madame Maud BOGGIO : " il n'y a pas si longtemps que cela, c'était l'été dernier. Je trouve que vous êtes quand même très en retard et vous n'êtes pas au courant "

Monsieur Michel LEROY : " si, je suis très au courant. Vous l'avez fait repeindre parce qu'il y avait eu des dégâts des eaux. Ce n'était pas une volonté de la Commune de vouloir repeindre la classe "

Madame Maud BOGGIO : " ce n'est pas vrai. A Noël, on a quelque chose de prévu. On doit retapisser la salle de classe de Madame HUMBERT. Au lieu de vous abaisser à écouter des cancan, demandez à vos collègues, ils vous répondront, il n'y a pas de tensions. Je parle dans les écoles, je parle de ce que je connais, il y a un dialogue, on n'est pas toujours d'accord, mais il y a un dialogue "

Monsieur Michel LEROY : " enfin, c'est pour en revenir au fait que les dépenses n'ont quand même pas diminué "

Madame Maud BOGGIO : " mais qu'est ce que vous voulez qu'on baisse? on n'est pas responsables de la crise pétrolière non plus "

Madame Evelyne VALOT : " si vous m'aviez laissé donner le détail de certaines dépenses où on rajouté énormément d'argent: vous étiez à la commission des finances, les autres personnes n'y étaient pas. Il y avait moyen de discuter, de voir que ce n'est pas des dépenses inconsidérées "

Monsieur Michel LEROY : " je ne vous parle pas de dépenses inconsidérées. Je vous répète que vous n'arrivez pas ou que vous ne pouvez pas ou que vous le voulez pas réduire les dépenses de fonctionnement, ça ne peut pas être plus clair. Vous en avez l'intention, le résultat, je ne le vois pas "

Madame Maud BOGGIO : " c'est de la démagogie "

Monsieur Michel LEROY : " non, ce n'est pas de la démagogie "

Monsieur Jean-François AZOU : " si ce n'est pas de la démagogie, c'est quoi ?"

Madame Maud BOGGIO : " l'essence a pris 20% en juin, vous nous en tenez responsables sur notre budget, malgré la meilleur volonté du monde, on n'est pas responsables de l'augmentation de 20 % en juin sur les produits pétroliers. Il faut remplir les cuves de fuel, voilà. Ce n'est pas qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas, ce sont les aléas de notre budget aussi "

Monsieur Michel LEROY : " l'essence a monté, elle a descendu aussi. Elle était à 1,30, elle est repassée a l, 17 "

Madame Maud BOGGIO : " elle n'est pas redescendue de 20 %. Vous avez une attitude en tant qu'être humain et quand vous êtes ici, vous avez une attitude qui n'est pas forcément logique. On ne va pas vous apprendre que l'essence n'a pas descendu des 20 % où elle est montée il y a 6 mois "

Monsieur Michel LEROY : " mais vous n'avez pas rempli les cuves de l'école au moment où le fuel était au plus haut "

Le Maire met aux voix le budget supplémentaire de la Commune qui est adopté à l'unanimité sauf 4 contre.

2) Budget supplémentaire du service de l'eau :

Madame Evelyne VALOT donne lecture de ce budget supplémentaire.

Monsieur Thierry BORDOT : " vous aviez pris un certain nombre d'engagements par rapport au problème de l'eau, mais on ne voit pas trace de ces engagements dans le budget, alors, c'est sûr qu'on ne peut pas tout chiffrer d'un coup ou aussi rapidement mais au moins il serait prudent de prévoir des provisions, ce qui permettrait de répondre à l'engagement que vous avez pris. S'il y a des travaux qui sont prévus, autant s'engager financièrement "

Madame Maud BOGGIO : " on n'est sur un BS, là "

Monsieur Thierry BORDOT : " l'engagement des dépenses se fait sur 2006 "

Monsieur Thierry MANGEL : " non, sur 2007. Les chiffres ne sont pas encore arrivés. Simplement, les études sont commandées et au niveau du désenvasage, cela se fera sur 2007. Ce sera donc plus sur le budget 2007 qu'on va s'engager "

Monsieur Thierry BORDOT : " on aura un beau budget 2007 "

Le Maire met aux voix ce budget supplémentaire de l'eau : adopté à l'unanimité sauf 4 contre.

3) Décision modificative au service de l'assainissement :

Etant donné qu'il n'y a que 3 écritures à modifier dans ce budget de l'assainissement, Madame Evelyne VALOT propose de prendre une décision modificative plutôt que d'établir

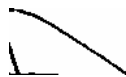
un document budgétaire. Chacun des conseillers a reçu à son domicile un budget supplémentaire de l'assainissement, afin d'en permettre l'étude.

Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre une décision modificative au service de l'assainissement.

A l'issue de la lecture par Madame Evelyne VALOT, le Conseil Municipal, à l'unanimité sauf 4 abstentions accepte cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire,



Thierry MANGEL

le Maire,



André ROUILLER